

Objectifs

Intégrer l'histoire de la laïcité en France et la réglementation dans la prise en charge quotidienne

Acquérir les nouvelles connaissances afin d'améliorer la prise en charge des patients en situation migratoire

Améliorer et connaître les notions de souffrances, de maladie et leurs perceptions dans les différentes cultures.

Apprendre à communiquer avec les différentes langues et cultures accueillies

Programme

Intégrer l'histoire de la laïcité en France et la réglementation dans la prise en charge quotidienne

La définition de la laïcité, des droits des malades, afin que chaque soignant puisse se situer dans sa propre pratique.

La circulaire du 02 février 2005 relative à la laïcité dans les établissements et son application

Acquérir les nouvelles connaissances afin d'améliorer la prise en charge des patients en situation migratoire

Les concepts : culture – culte, identité culturelle, acculturation, assimilation, stéréotypes ...

La compréhension des enjeux liés à la migration

Connaître les caractéristiques clés des populations accueillies

La représentation des soignants face aux différentes cultures : les valeurs individuelles, les difficultés et les résistances

Améliorer et connaître les notions de souffrances, de maladie et leurs perceptions dans les différentes cultures

Accompagner par la connaissance des principes de coutumes, rites, croyances du patient.

Connaître l'histoire de vie ici et ailleurs, les grands principes étymologiques, anthropologiques : la clinique transculturelle.

La place du corps et son rapport aux soins, au deuil (rites mortuaires)

La famille, la filiation, les différents systèmes de parentés

Le rapport au corps et au genre.

Les différentes religions et leurs grands principes.

Apprendre à communiquer avec les différentes langues et cultures accueillies

Les mots clés dans les différentes langues et cultures accueillies

Les techniques d'accueil et l'organisation du temps

Le décentrage culturel

Les différentes techniques de communication : le rapport à l'écrit, à la communication non verbale, le pictogramme

Public

Tout professionnel travaillant dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Méthodes pédagogiques

Sensibilisation par études et analyses de documents
Ateliers interactifs, Débats
Synthèse. Documentaires
films.

Analyse de situations complexes

Feed-Back sur les expériences communes. Apports de connaissance. Jeux de rôles,

Études et analyses à chaud
Mises en situations

Intervenant

Intervenant conseil en communication dans la prise en soin des patients ou résidents en ESMS et EPS et polyglotte

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

Modalités de formation

intra-établissement

inter APDHES

Étude de faisabilité sur demande

2 jours, 12 heures

① 26 et 27 juin 2024

② 20 et 21 novembre 2024

750 € par participant

Contact

05-56-24-49-39

info@apdhes.fr

Référence

7.11.

Madame Monsieur

Nom d'usage : Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction/grade :

Service :

Numéro de tél. : Numéro de Fax. :

E-mail :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

N° SIRET :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. : Fax. :

E-mail (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) :

Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action :

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant

pris en charge par OPCO Budget de l'établissement le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(Nom, qualité du signataire) :